

Commune de RAMILLIES

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°29/2024 du 07 novembre 2024, Monsieur le Maire de RAMILLIES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Monsieur François PHILIPPS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du **lundi 02 décembre 2024 à 9h00 au lundi 06 janvier 2025 à 12h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie :

- Le lundi 02 décembre 2024 de 9 h à 12 h,
- Le samedi 14 décembre 2024 de 9 h à 12 h,
- Le mardi 17 décembre 2024 de 14 h à 17 h,
- et le lundi 06 janvier 2025 de 9 h à 12 h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- soit en version papier et numérique sur un poste informatique dédié : en mairie de RAMILLIES, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soit en version numérique, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sur le site Internet de la commune <https://www.ramillies.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- soit par voie écrite ou orale lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie,
- soit par voie écrite sur le registre d'enquête publique mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soit sous format électronique à l'adresse suivante :

ramillies-pluenquetepublique@orange.fr

- soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Projet d'élaboration du PLU, Mairie de RAMILLIES, 1 Rue de Cambrai, 59161 RAMILLIES.

Pour information, le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale intégrée au dossier d'enquête publique.

Les informations relatives à cette enquête publique peuvent être demandées à la mairie de RAMILLIES. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur la page internet mentionnée ci-dessus. Au terme de l'enquête et après la remise du rapport du commissaire enquêteur, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être décidée par le Conseil Municipal de RAMILLIES.

Le Maire, Olivier DELSAUX

